

COUR D'APPEL DE MOPTI

TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE MOPTI

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

N° 929 /P.TM

CERTIFICAT DE NATIONALITE **MALIENNE**

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MOPTI
(REPUBLIQUE DU MALI)

CERTIFIE SUR LE VU DE LA PIECE SUIVANTE : EXTRAIT DE
NAISSANCE OU JUGEMENT SUPPLETIF D'ACTE DE
NAISSANCE N° 570 / DE L'ANNEE 1999 /
DELIVRE PAR LE CENTRE D'ETAT CIVIL DE Sévaré
QUE LA PERSONNE CI – APRES

NOM TRAORÉ
PRENOM Boubacar
NE (E) LE OU VERS 09 septembre 1999
A Sévaré REPUBLIQUE DU MALI
FILS DE Kotie TRAORÉ
ET DE Sama Diarra
SITUATION DE FAMILLE Célibataire
PROFESSION Étudiant
DOMICILE Mopti

Est de Nationalité Malienne en vertu des dispositions des Articles 224 à 229 du code
des Personnes et de la Famille

MOPTI, LE 21/10/1/ 2022

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL P10



Moussa MARIKO
Juge au Siège